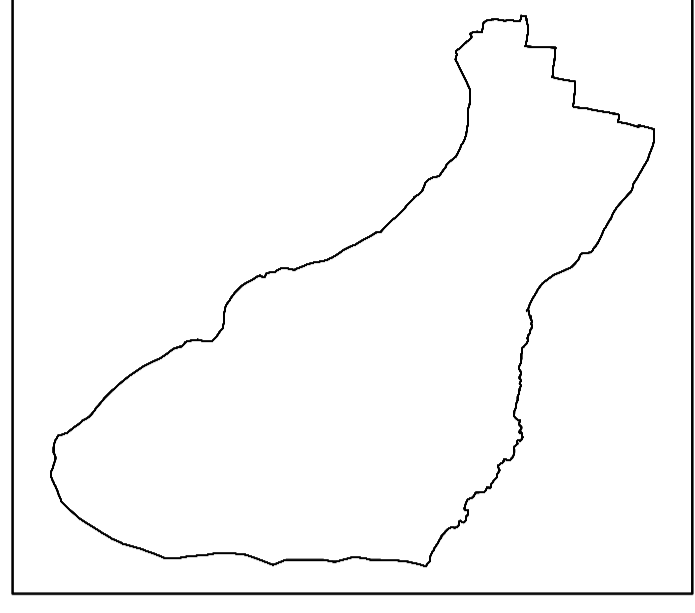


# Commune de Balzac

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 6.1 Servitudes d'Utilité Publique



- Légende**
- A4, Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
  - AC1, Servitudes de protection des monuments historiques
  - AS1, Conservation des eaux (captage de Coulonge) - Commune entièrement incluse dans le périmètre de protection rapproché du captage de Coulonge Charente
  - EL3, Servitudes de halage et de marchepied
  - I4, Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - PM1, Plan de Prévention des Risques d'Inondation
  - PT2, Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
  - PT3, Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
  - T1, Servitudes relatives aux chemin de fer
  - T5, Servitudes aéronautiques de dégagement (aéroports civils et militaires)
  - Commune
  - Limite parcellaire
  - Bâti dur
  - Bâti léger
  - Construction récente ou en cours
  - Cours d'eau

Elaboration		
Prescrite le :	Arrêtée le :	PLU approuvé le :
10/12/2004	07/03/2016	30/03/2017
<p>METROPOLIS, atelier d'urbanisme 10 rue du 19 mars 1962 33 130 Bègles</p> <p>CHARLOT Fabien, paysagiste dplg 75 rue Paul Camelle 33 100 BORDEAUX</p> <p>HYDULPHE Frédérique, architecte DPLG 1971-2010</p>		
<p><b>ECHELLE</b> 1/5 000</p> <p><b>Date</b> 03/2017</p> <p><b>Dessiné par</b>    <b>Vérifié par</b> DT                    DP</p>		

